sacem

DÉCOUVRIR LA SACEM

Nos missions, notre organisation, nos innovations, notre engagement

Octobre 2022

SOMMAIRE

01 La société

02 4 missions essentielles

03 Le répertoire

04 Les membres et les clients

05 L'international

06 Le sport amateur



LA SACEM, SOCIÉTÉ PRIVÉE À BUT NON LUCRATIF

Fondée et gérée par ses membres :

les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique



La Sacem ne fait ni épargne ni profit. Toutes nos ressources sont utilisées pour répartir les droits d'auteur, jouer un rôle de prévoyance via des allocations et soutenir financièrement les projets culturels.





4 MISSIONS ESSENTIELLES

PROTÉGER ET DÉFENDRE

nos membres, leurs droits, leurs intérêts et le répertoire

COLLECTER ET RÉPARTIR

les droits d'auteur pour les auteurs, compositeurs, éditeurs de musique, auteursréalisateurs, auteurs de doublage et de sous-titrage, poètes et humoristes



OFFRIR À NOS MEMBRES DES **SERVICES** D'ACCOMPAGNEMENT sur tous les sujets relevant de la protection sociale et de la formation professionnelle

S'ENGAGER POUR une **CRÉATION DIVERSE ET** DURABLE

en menant une action culturelle en France et à l'international

I LE RÉPERTOIRE

La Sacem représente toutes les musiques ET AUSSI...



Musique

Chanson, rap, électro, jazz, rock, métal, reggae, jeune public, musiques traditionnelles et du monde, symphonique, contemporaine...



Audiovisuel

Musiques de films, de séries, de publicités, clips, musique d'illustration sonore d'émissions...



Textes

Chanson, humour, doublages, sous-titrages, poèmes, chroniques



I LE RÉPERTOIRE

166 millions

d'œuvres françaises et internationales

3,3 millions

d'œuvres déposées chaque année



I LES MEMBRES ET LES CLIENTS

196 700 créateurs et éditeurs

en France et à l'international, font confiance à la Sacem pour protéger leurs œuvres et les accompagner dans leurs projets











+ 14 210 nouveaux membres

I LES MEMBRES ET LES CLIENTS

375 000

clients utilisent 166 millions d'œuvres du répertoire de la Sacem

Ils font vivre les créateurs et les éditeurs, pérennisent la création et favorisent la vitalité artistique









I UNE PRÉSENCE À L'INTERNATIONAL DANS 97 PAYS



Via 184 accords de représentation

avec les sociétés d'auteurs locales



LA SACEM SOUTIENT LA CRÉATION

31,2 M€ d'aides attribuées

financées à 93% par la copie privée complétée d'une contribution volontaire







Domaines d'intervention

Musiques Actuelles et Jazz Musique à l'image, audiovisuel et cinéma Musique Contemporaine

Éducation Artistique

Humour

Action Culturelle Solidaire



2 718

actions et projets soutenus

Missions

Soutenir la création Encourager le spectacle vivant Faciliter la professionnalisation Favoriser l'éducation artistique



CLUBS DE SPORT AMATEURS

PRINCIPE:

- > Pack / abonnement annuel couvrant la plupart des usages musicaux dans les clubs :
 - Sonorisation des locaux du club
 - Diffusions dans la pratique sportive : matchs, entrainements, stages, compétitions...
 - « Vie sociale » du club (animations types repas de fin d'année, journées « portes ouvertes », etc.)

TARIF:

> Forfait annuel selon nombre de licenciés et importance de la musique :

	FORFAIT ANNUEL PAR LICENCIÉ EN EUROS HT					
Importance de la musique dans la pratique sportive	Musique dans la pratique sportive et sonorisation des locaux du club et 1 animation par an par club		Musique dans la pratique sportive et sonorisation des locaux du club et jusqu'à 3 animations par an et par club		Musique dans la pratique sportive et sonorisation des locaux du club et jusqu'à 6 animations par an et par club	
	Tarif Général	Tarif Réduit	Tarif Général	Tarif Réduit	Tarif Général	Tarif Réduit
Niveau 1	0,50	0,40	1,00	0,80	1,69	1,35
Niveau 2	1,00	0,80	2,00	1,60	2,25	1,80
Niveau 3	2,20	1,76	2,64	2,11	3,32	2,66
Minimum annuel par club en euros HT	122,81	98,25	186,60	149,28	373,20	298,56



REDUCTION FFN -9%

Quelques Exemples:

Club de Natation de 100 licenciés qui organise une animation par an

→ Niveau 1 // 1re tranche animation Soit 0,40 x 100 = 40€, inférieur au minimum Montant des droits = 98,25€ HT – réduction FFN (99,33 TTC+111,45 TTC Spre*)210,78€ Annuel soit 17,56€ par mois.

Club de Natation Artistique avec 120 élèves, 1 animation par an

→ Niveau 3 // 1ère tranche animation Soit 1,76 x 120 = 211,20€ HT – réduction FFN (213,5+114,93)328,45€ Annuel soit 27,37€ par mois

*Sacem et Spré : un seul interlocuteur. Afin de simplifier vos démarches, la Sacem collecte pour le compte de la Spré les droits liés à la diffusion de musique enregistrée au bénéfice des artistes-interprètes et producteurs. Son montant est calculé conformément aux décisions de la Commission prévue à l'article L.214-4 du Code de la propriété intellectuelle, et ne nécessite aucun contrat supplémentaire. Pour cette raison, le tarif mentionné dans le contrat joint n'inclut pas le tarif de la Spré. Pour plus d'informations : www.spre.fr



STAGE ET GALAS

 Toutes les séances dites « stages » sont intégrées dans « la pratique sportive courante », peu importe la discipline, le prix du stage et le caractère réservé ou non aux seuls adhérents.

Il s'agit donc aussi bien d'un stage dans un club de Natation Artistique que d'un stage dans un club de Nage avec palmes. Par conséquent, étant inclus dans la pratique sportive courante, les stages ne doivent pas être comptabilisés dans les 6 animations par an qui sont couvertes par l'autorisation.

- Toutes les séances à entrée payante présentant un spectacle des élèves telles que les galas de Natation Artistique, sont exclues du périmètre des animations des clubs.
- Par conséquent, ces séances doivent faire l'objet d'une déclaration à part. A noter : les séances gratuites présentant un spectacle des élèves (ex : gala de Natation Artistique sans entrée payante) peuvent être comptabilisées parmi les 6 animations par an couvertes par l'autorisation, à condition de respecter les conditions (budget, lieu de la séance...).



RESTONS CONNECTÉS

Réseaux sociaux...



- @LaSacem
- @sacem
- @sacem #sacem
- @Sacem





... et aussi









SacemMag



Merci







